

Contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique, à titre non exclusif

Entre les soussignés :

Madame / Monsieur _____

demeurant (adresse postale du domicile de l'auteur)

ci-après dénommé(e) l'« Auteur », d'une part

et L'Association pour les Études en Sciences Humaines et sociales sur l'Afrique du Nord et les mondes musulmans (AESHAN), association régie par la loi de 1901, hébergée par l'IREMAM (UMR7310, Cnrs, Aix Marseille université), 5 rue du château de l'Horloge 13100 Aix-en-Provence, représentée par sa président(e), Sylvie Denoix, codirectrice de la publication de *La Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, ci-après dénommé(e) la « Revue », d'autre part.

Préambule

La Revue est un périodique publié sous les ISSN numéros 0997-1327 (format papier) et numéros 2105-2271 (format électronique). La publication, la diffusion et la commercialisation papier sont réalisées par les Presses Universitaires de Provence. La diffusion et la commercialisation numérique sont réalisées par OpenEdition.

L'Auteur a proposé un article, provisoirement intitulé

Titre de l'article :

(ci-après dénommé la « Contribution ») à la Revue pour sa publication dans un des numéros de *la REMMM*.

Lors de la soumission à la Revue, l'Auteur a garanti qu'il n'avait pas proposé cette contribution pour parution dans une autre publication ou qu'il a fait interrompre le processus de lecture de cette contribution qu'il avait proposée pour parution dans une autre publication.

Cette Contribution a été rédigée avec Prénom Nom, coauteur(s).

Définitions

La « version finale du manuscrit acceptée pour publication » est celle dont le contenu a été validé par le Comité de rédaction de la Revue, en collaboration avec le/la responsable du dossier et éditorialisée (normalisé, harmonisé et structuré).

Le « PDF Éditeur » est la version finale du manuscrit acceptée pour publication après mise en page par l'Éditeur.

Art. 1 – Objet du contrat

L'Auteur cède à titre non exclusif à la Revue les droits d'exploiter sa Contribution sous forme imprimée et numérique.

Art. 2 – Obligations de l'Auteur

L'Auteur s'engage à remettre à la Revue et à la date indiquée par le rédacteur en chef ou par la secrétaire de rédaction, sa contribution définitive et complète, soigneusement relue et mise au point selon les recommandations éditoriales fournies par la revue et accessibles en ligne sur le site de la REMMM. <https://journals.openedition.org/remmm/3004>

L'Auteur fournira sa contribution, d'une part sous forme de fichier texte (formats .doc, .docx, .odt) ainsi qu'en pdf. D'autre part, s'il y a des illustrations, il fournira les fichiers images (format .jpeg, .png, en 300 dpi minimum).

L'Auteur garantit que cette contribution est originale et inédite, non déjà publiée chez un autre éditeur. Dans le cas où sa contribution contiendrait des extraits de textes ou d'illustrations empruntés à d'autres œuvres, l'Auteur **s'engage à disposer de toutes les autorisations de reproduction nécessaires aux fins de publication.** L'auteur s'engage à les transmettre sur demande de la Revue. L'Auteur garantit également que sa Contribution ne contient rien qui tombe sous le coup des lois et de nature à engager la responsabilité de la Revue, et garantit à la Revue la jouissance entière des droits cédés contre tous troubles, revendications et évictions quelconques.

Art. 3 – Cession des droits d'exploitation imprimée et numérique

L'Auteur cède à la Revue le droit de reproduire, de représenter et d'adapter sa Contribution sous forme **imprimée** et, notamment :

- le droit de reproduire la Contribution, dans le Périodique ou séparément, sous forme **imprimée**, sur tous supports analogiques et tous supports électroniques, opto-numériques ou magnétiques actuels ou futurs, tels CD et clés USB, par voie de presse, y compris en pré- et post-publication, par micro-reproduction et par photocopie destinée à la vente ;
- le droit de traduire tout ou partie de la Contribution en toutes langues, et de reproduire ces traductions sur tous les supports indiqués à l'alinéa précédent ;
- le droit de représenter la Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, par tous procédés actuels ou futurs de communication au public, notamment par lecture publique, représentation dramatique, exécution lyrique, par tout moyen de télécommunication et notamment en diffusion radiophonique, télévisuelle ou de médias à la demande par voie hertzienne, par câble ou par satellite, ainsi qu'en diffusion *via* Internet par communication au public en ligne, à l'exception de toute adaptation audiovisuelle.

L'Auteur cède également à la Revue le droit d'exploiter la Contribution sous forme **numérique**, et notamment :

- de reproduire sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, sous forme de fichiers électroniques en tous formats existants ou à venir tels que HTML, XML, PDF, ePub, sur tous supports d'enregistrements numériques actuels ou futurs tels que serveurs Internet, clés USB, disques durs, cartes mémoires, tablettes, ordinateurs, liseuses, téléphones portables, papier électronique, permettant de stocker de manière transitoire ou permanente des données numériques ;
- de représenter sa Contribution dans le Périodique ou séparément, ainsi que ses traductions, pour en permettre la communication au public, gratuite ou payante à l'unité ou sur abonnement, par tous procédés actuels ou futurs, notamment par Internet et par les réseaux de toutes personnes morales de droit public ou privé telles qu'entreprises, bibliothèques, établissements d'enseignement et de recherche, en vue de la consultation de la Contribution en ligne et de son téléchargement par le biais d'une connexion informatique distante ou locale ;
- d'adapter la Contribution ainsi que ses traductions sous forme d'œuvre multimédia ou de l'intégrer à une œuvre multimédia, de la reproduire sur tous supports et la représenter par tous procédés indiqués ci-dessus.
- de diffuser sa contribution en accès libre sous la **licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY SA 4.0)**. Cela qui signifie que toute personne intéressée aura le droit de réexploiter tout ou partie de sa Contribution sans avoir à lui demander son accord, sous condition de faire citer la paternité de l'œuvre originale c'est-à-dire, bien nommer l'auteur(e) originale et d'appliquer la même licence CC BY SA sur sa contribution dérivée de la contribution initiale.

Compte tenu de la mission de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche dans laquelle s'inscrit la publication de la Contribution (Code de l'éducation, article L. 123.6), et conformément à l'article L. 122-7 du Code de la propriété intellectuelle, l'Auteur accepte expressément de céder à la Revue ces droits à titre gracieux.

Cette cession gracieuse à la Revue est faite **à titre non exclusif**, en toutes langues et dans tous pays, pour la durée de la propriété littéraire et artistique d'après les lois françaises et étrangères et les conventions internationales actuelles et futures, y compris les éventuelles prorogations qui pourraient être apportées à cette durée et par tous procédés actuels ou futurs.

La Revue pourra exercer ces droits elle-même ou par voie de cession à des tiers ; le cas échéant, elle s'engage à en informer l'Auteur. De même, la cession étant faite à titre non exclusif, l'Auteur pourra également **publier ultérieurement** sa Contribution chez un autre éditeur, **à condition, toutefois, de mentionner la référence bibliographique complète de sa première publication dans le numéro de *La REMMM*.**

Art. 4 – Obligations de La Revue

La Revue s'engage à publier la contribution dans le numéro de la *REMM*, **dans un délai de 18 mois** à compter de la remise de celle-ci par l'Auteur.

Auparavant, la Revue s'assure que la Contribution répond aux critères d'exigence d'une édition académique et lui apporte une plus-value éditoriale (vérifications ortho-typographiques, contrôle de la bibliographie et mise aux normes, structuration, contrôle et traitement de l'iconographie).

Elle s'engage à soumettre à l'Auteur une épreuve de sa contribution mise en forme pour bon à tirer ou à diffuser numérique. Dans le cas où la Revue exploite la Contribution à la fois dans une version imprimée et dans une version numérique, le bon à tirer obtenu de l'Auteur vaut pour ces deux versions, dès lors qu'elles ne diffèrent pas (au-delà des quelques ajouts éventuels spécifiques à la version numérique tels que des liens hypertexte). **La Revue s'engage à fournir à l'Auteur, dès parution un tiré à part électronique et un exemplaire imprimé du numéro dans lequel la Contribution sera publiée.**

Art. 5 – Politique de versement en archives ouvertes

L'Auteur cédant ses droits à la Revue à titre **non exclusif**, il est libre de verser **la version finale de son manuscrit acceptée pour publication** sous la licence CC de son choix ou le « pdf éditeur » sous la licence CC BY SA fourni par les PUP dans l'archive ouverte HAL, et notamment HAL AMU, **dès la publication de sa Contribution dans le Périodique**. Pour rappel : Les réseaux sociaux académiques (de type ResearchGate ou Academia.edu) ne sont pas des archives ouvertes : le dépôt doit être fait dans une archive ouverte, notamment pour des raisons de pérennité, avec un lien éventuel vers cette archive ouverte depuis les réseaux sociaux académiques.

Art. 6 – Loi applicable et règlement des litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout différend pouvant naître à l'occasion du présent contrat sera soumis à une conciliation préalablement à tous recours devant les tribunaux.

Fait à Aix-en-Provence, le JJ/MM/AAAA en deux exemplaires.

Pour la Revue

Sylvie DENOIX

codirectrice de la *Remmm*

L'Auteur

Prénom NOM ; signature